Comité des Parties

Convention du Conseil de l'Europe
sur la prévention et la lutte contre la violence
à l'égard des femmes et la violence domestique
(Convention d'Istanbul)

Rapport de la 7e réunion

Strasbourg, 1 et 2 avril 2019

IC-CP/Inf(2019)RAP7

Publié en date du 3 mai 2019

Secrétariat du mécanisme de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Table de matière

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour 3

Point 2 de l'ordre du jour. Informations budgétaires et administratives 3

Point 3 de l'ordre du jour. État des signatures et des ratifications de la Convention d'Istanbul 3

Point 4 de l'ordre du jour. Élection de dix membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) 3

Point 5 de l'ordre du jour. Discussions thématiques - IC-CP(2019)6 4

Point 6 de l'ordre du jour. Informations relatives aux activités de coopération du Conseil de l'Europe dans les domaines intéressant le Comité des Parties 5

Point 7 de l'ordre du jour. Date de la prochaine réunion 5

Point 8 de l'ordre du jour. Questions diverses 5

Point 9 de l'ordre du jour. Adoption de la liste des décisions prises 5

Annexe I Ordre du jour 6

Annexe II Liste des personnes présentes 7

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Les membres du Comité sont invités à adopter le projet d'ordre du jour de la réunion. Le Comité adopte le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document IC-CP(2019)OJ7prov.

Point 2 de l'ordre du jour. Informations budgétaires et administratives

2. La secrétaire exécutive informe le Comité des derniers développements concernant les négociations budgétaires. Des plans de contingence ont été élaborés pour tenir compte des contraintes budgétaires auxquelles l'organisation est confrontée. Pour l'heure, ces plans de contingence ne sont que d'éventuels scénarii qui seront examinés par le Comité des Ministres. S'ils venaient à être mis en œuvre, ils ne devraient pas avoir d'impact négatif majeur sur le travail du GREVIO.

Point 3 de l'ordre du jour. État des signatures et des ratifications de la Convention d'Istanbul

3. La présidente informe le Comité de la ratification de la Convention par l'Irlande, ce qui porte à 34 le nombre total des ratifications. La secrétaire exécutive informe le Comité de la coopération en cours pour soutenir les États membres dans leurs efforts et la mise en œuvre d'activités en vue de la ratification de la Convention. De l'avis général, il convient de redoubler d'efforts afin de dissiper les idées fausses sur la Convention et mettre en avant sa valeur ajoutée. La publication du Conseil de l'Europe « Questions et réponses » consacrée à la Convention peut être utile à cet égard. Elle dénonce et rectifie ces contre-vérités et souligne la contribution de la Convention d'Istanbul pour éradiquer la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et protéger les droits humains des femmes. Les rapports d'évaluation du GREVIO constituent également une importante norme de référence pour mettre en exergue la valeur ajoutée de la Convention et du processus de suivi dans l'identification des lacunes législatives et des politiques et leur comblement grâce aux constatations et conclusions du GREVIO et aux recommandations du Comité des Parties.

Point 4 de l'ordre du jour. Élection de dix membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

4. La présidente rappelle que 19 États parties ont désigné 26 candidats au total pour le GREVIO et qu'ils ont fait parvenir toutes ces candidatures avant la date butoir du 1er février 2019. Elle note, qu'en général, des efforts ont été entrepris pour garantir que les procédures de sélection nationales soient transparentes et fassent l'objet d'une mise en concurrence des candidats, conformément aux règles 9 et 10 de la Résolution du Comité des Ministres relative aux règles pour la procédure d'élection des membres du GREVIO. Elle regrette toutefois que l'objectif d'une participation équilibrée entre les femmes et les hommes n'ait pas été respecté par les États parties ayant procédé à des nominations dans leur sélection des candidats appropriés, et précise que des efforts supplémentaires s'imposent pour parvenir à une plus grande diversité des profils professionnels.

5. La présidente rappelle également la règle 12 de la Résolution CM/Res(2014)43 relative à l'élection des membres et souligne la nécessité d'élire des experts possédant des compétences et une expérience professionnelle insuffisamment représentées au sein du GREVIO et de prendre en compte l'importance d'assurer la continuité, le transfert de savoir-faire, la parité entre les sexes et la représentation géographique.

4.1 Examen des nominations des candidats pour le GREVIO (règles 9 et 10 de la Résolution CM/Res (2014)43)

6. Le Comité procède à l'examen des candidatures pour le GREVIO à partir des curricula vitae reçus par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et des informations communiquées par les États Parties sur la manière dont les candidats ont été choisis au niveau national.

4.2 Élection de dix membres du GREVIO (paragraphe 3 de l'article 66 et paragraphe 2 de l'article 67 de la Convention d'Istanbul ; règles 11 et 13 de la résolution CM/Res(2014)43)

7. La présidente précise au Comité qu'un système de vote électronique a été installé pour la réunion ; ce dispositif garantit le secret du vote et comptabilise les suffrages.

8. Conformément au paragraphe 2 de l'article 66 de la Convention d'Istanbul et à la règle 14 de la Résolution CM/Res(2014)43 du Comité des Ministres, les membres du Comité des Parties procèdent à l'élection des dix membres du GREVIO. Après dix tours de scrutin, le Comité déclare membres élus du GREVIO les candidats suivants (dans l'ordre des résultats du tour de scrutin) :

1. Mme Iris LUARASI (Albanaise)
2. Mme Françoise BRIE (Française)
3. Mme Helena LEITAO (Portugaise)
4. Mme Biljana BRANKOVIC (Serbe)
5. Mme Simona LANZONI (Italienne)
6. Mme Marie-Claude HOFNER (Suisse)
7. M. Ivo HOLC (Slovène)
8. Mme Maria Andriani KOSTOPOULOU (Grecque)
9. Mme Marceline NAUDI (Maltaise)
10. Mme Asan ASKIN (Turque)

9. Conformément au paragraphe 2 de l'article 66 de la Convention d'Istanbul et à la règle 14 de la Résolution CM/Res(2014)43 du Comité des Ministres, le Comité décide que ces membres du GREVIO sont élus pour un mandat de quatre ans, prenant effet au 1er juin 2019.

Point 5 de l'ordre du jour. Discussions thématiques - IC-CP(2019)6

a) Garde des enfants et divorce (présentation par la Belgique)
b) Politiques globales et coordonnées (présentation par les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne et Monaco)

10. La présidente rappelle la décision du Comité de tenir une discussion thématique sur les points susmentionnés. Elle attire l'attention sur le caractère informel de ces échanges qui ont pour objectif de permettre aux participants d'échanger des informations entre pairs, notamment sur les difficultés rencontrées, ainsi que des exemples concrets et pratiques qui découlent de leur travail et des efforts déployés pour mettre en œuvre la Convention, les conclusions du GREVIO et les recommandations du Comité des Parties.

11. Les présentations faites par les représentants des États parties portent sur les cadres juridiques et politiques en place, l'allocation de ressources, la collecte de données, la coopération interorganisationnelle et transsectorielle, les mesures de suivi et de responsabilisation, le leadership politique et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre concrète de la Convention.

12. Au cours de l'échange qui s'ensuit, les délégations ont la possibilité de discuter en détail des présentations et de s'informer mutuellement des aspects pratiques liés à l'application de la Convention dans leur pays en ce qui concerne les dispositions pertinentes (articles 10 et 31). Elles soulignent les orientations essentielles fournies par le GREVIO dans le cadre de ses rapports d'évaluation, constatations et conclusions et l'importance de la Convention d'Istanbul en tant que norme juridiquement contraignante commune et progressiste pour marquer les avancées dans la lutte contre la violence fondée sur le genre.

13. Le Comité prend note des présentations et charge le Secrétariat de les publier sur le site Web du Comité des Parties. Il décide d'inscrire les discussions thématiques en tant que point permanent à l'ordre du jour de ses futures réunions et d'examiner les thèmes suivants lors de sa prochaine réunion :

a. Collecte de données sur la violence à l'égard des femmes, y compris leur publication et recueil de données multisectorielles (Autriche, Bosnie-Herzégovine et Turquie)
b. Services sociaux et de santé (Albanie)

Point 6 de l'ordre du jour. Informations relatives aux activités de coopération du Conseil de l'Europe dans les domaines intéressant le Comité des Parties

14. Le Comité décide de reporter à sa prochaine réunion l'examen de ce point.

Point 7 de l'ordre du jour. Date de la prochaine réunion

15. Le Comité décide de tenir sa prochaine réunion à Strasbourg, au cours du dernier trimestre 2019. La secrétaire exécutive rappelle que l'organisation de la réunion dépend de la disponibilité des ressources nécessaires.

Point 8 de l'ordre du jour. Questions diverses

16. La secrétaire exécutive informe le Comité des activités du GREVIO représenté par sa présidente à la Commission de la condition de la femme (CSW63, mars 2019). Elle souligne l'intérêt manifesté par les participants de la CSW63 à l'égard de la Convention d'Istanbul et des travaux du GREVIO. Enfin, elle remercie les autorités françaises pour l'aide apportée à l'organisation de l'événement parallèle sur la promotion de la Convention d'Istanbul en tant qu'instrument global de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles, ainsi que la Suisse qui a également parrainé la manifestation.

Point 9 de l'ordre du jour. Adoption de la liste des décisions prises

17. Le Comité adopte la liste de décisions telle qu'elle figure dans le document IC-CP/Inf(2019)LD7.

Annexe I
Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Informations budgétaires et administratives

3. État des signatures et des ratifications de la Convention d'Istanbul

4. Élection de dix membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

4.1 Examen des nominations des candidats pour le GREVIO (règles 9 et 10 de la Résolution CM/Res(2014)43)

4.2 Élection de dix membres du GREVIO (paragraphe 3 de l'article 66 et paragraphe 2 de l'article 67 de la Convention d'Istanbul ; règles 11 et 13 de la résolution CM/Res(2014)43)

• Résolution CM/Res(2014)43 relative aux règles pour la procédure d'élection des membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 novembre 2014	CM/Res(2014)43
• Noms et curricula vitae des candidats soumis en vue de l'élection des membres du GREVIO	IC-CP(2019)8 CONFIDENTIEL
• Questions et réponses concernant la procédure d'élection des membres du GREVIO	IC-CP(2019)10 RESTREINT
• Informations fournies par les États Parties sur la manière dont la sélection des candidats a été effectuée au niveau national	IC-CP(2019)9 RESTREINT

5. Discussions thématiques - IC-CP(2019)6

a) Garde des enfants et divorce (présentation par la Belgique)
b) Politiques globales et coordonnées (présentation par les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, et l'Espagne)

6. Informations relatives aux activités de coopération du Conseil de l'Europe dans les domaines intéressant le Comité des Parties

7. Date de la prochaine réunion

8. Questions diverses

9. Adoption de la liste des décisions prises

Annexe II

Liste des personnes présentes

Mme Elisabeth WALAAS
Ambassadrice Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentante Permanent de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe

M. Gilles HEYVAERT
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe

M. João Maria CABRAL
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe

MEMBERS / MEMBRES

ALBANIA / ALBANIE

Mme Albana DAUTLLARI
Ambassadrice Extraordinaire et Plénipotentiaire,
Représentante Permanente de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe

Mme Merita Xhafaj
Directrice générale des politiques de développement
Ministère de la Santé et de la Protection sociale

Mme Avenilda DOKO
Représentante Permanente Adjointe
Représentation Permanente de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe

ANDORRA / ANDORRE

M. Josep ARENY ACHE
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent de l'Andorre auprès du Conseil de l'Europe

Mme Geraldine SASPLUGAS REQUENA
Représentante Permanente Adjointe de l'Andorre auprès du Conseil de l'Europe

AUSTRIA / AUTRICHE

Mme Marie Theres PRANTNER
Ministère fédéral autrichien de l'Éducation et des affaires féminines
IV/4 – violence à l'égard des femmes et législation relative aux femmes

M. Andreas BILGERI
Représentant Permanent Adjoint de l'Autriche auprès du Conseil de l'Europe

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Marijke WEEWAUTERS
Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes

Ms Deborah KUPPERBERG
Ministère de la Communauté française de Belgique
Direction de l'Égalité des Chances

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mme Samra HADŽIABDIĆ
Directrice de l'Agence pour l'Égalité des genres de Bosnie - Herzégovine

Mme Dragana KREMENOVIC-KUSMUK
Chargée d'Affaires a.i.
Représentante Permanente Adjointe de la Bosnie - Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe

CROATIA / CROATIE

Mme Sandra BATLAK
Conseillère ministérielle au ministère de la Démographie, de la Famille, de la Jeunesse et de la Politique sociale de la République de Croatie

Mme Irena SARTA
Représentante du Secteur de la Coopération internationale
Service de la Coordination des affaires européennes et internationales
Ministère de la Démographie, de la Famille, de la Jeunesse et de la Politique sociale de Croatie

CYPRUS / CHYPRE

M. Michael KARAGIORGIS
Représentant Permanent Adjoint de Chypre auprès du Conseil de l'Europe

DENMARK / DANEMARK

M. Arnold DE FINE SKIBSTED
Ambassadeur
Représentant Permanent du Danemark auprès du Conseil de l'Europe

Mme Annemette FALLENTIN NYBORG
Représentante Permanente Adjointe du Danemark auprès du Conseil de l'Europe

ESTONIA/ESTONIE

Mme Anne KRUUSEMENT
Conseillère
Division du droit pénal et de la procédure pénale
Ministère estonien de la Justice

Mme Kerli TIIK
Représentante Permanente Adjointe de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe

FINLAND / FINLANDE

Mme Mia SPOLANDER
Représentante Permanente Adjointe de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe

FRANCE

M. Alexis RINCKENBACH
Chef du bureau des affaires européennes et internationales
Direction générale de la cohésion sociale
Ministère des Affaires sociales et de la Santé

M. Maxime HUOT
Représentant Permanent Adjoint de la France auprès du Conseil de l'Europe

GEORGIA / GÉORGIE

Mme Maka PERADZE
Directrice adjointe de la Division de la protection des droits de l'homme
Ministère de l'Intérieur de Géorgie

GERMANY / ALLEMAGNE

Mme Nele REICH
Division 403 – Protection des femmes contre la violence
Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse

Mme Claudia BERGERHAUSEN
Représentante Permanente Adjointe de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe

GREECE / GRÈCE

M. Panayiotis BEGLITIS
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe

Mme Charikleia PERRI
Représentante Permanente Adjointe de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe

ICELAND / ISLANDE

Mme Hjördís Olga GUÐBRANDSDOTTIR
Représentante Permanente Adjointe de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe

ITALY / ITALIE

M. Michele GIACOMELLI
Ambassadeur
Représentant Permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe

M. Piero VAIRA
Représentant Permanent Adjoint de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe

MALTA / MALTE

Renee LAIVIERA | Commissaire
Commission nationale pour la promotion de l'égalité des chances

Mme Kathleen VELLA
Représentante Permanente Adjointe de Malte auprès du Conseil de l'Europe

MONACO

M. Rémi MORTIER
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe

Mme Véronique SEGUI-CHARLOT
Directrice de l'Action et de l'Aide Sociales
Gouvernement Princier
Principauté de Monaco

Mme Céline COTTALORDA
Conseillère Technique
Déléguée pour la promotion et la protection des droits des femmes de Monaco

M. Thomas MANRIQUE
Représentation Permanente de Monaco auprès du Conseil de l'Europe

MONTENEGRO

Mme Jovana OSTOJIC
Conseillère principale
Direction des affaires sociales et de la protection de l'enfance
Ministère du Travail et de la Protection sociale

Mme Ana Radusinovic,
Représentante Permanente Adjointe du Monténégro auprès du Conseil de l'Europe

NETHERLANDS/PAYS-BAS

Mme Aafje TIEMS
Coordinatrice, La violence dans les relations de dépendance
Ministère de la Santé, du Bien-être et des Sports, Service d'aide sociale

NORTH MACEDONIA/MACÉDOINE DU NORD

Mme Olgica VASILEVSKA
Chargée d'Affaires a.i.
Représentante Permanente Adjointe de la
Macédoine du Nord auprès du Conseil de l'Europe

M. Ibrahim KADRIU
Représentant Permanent Adjoint de la
Macédoine du Nord auprès du Conseil de l'Europe

NORWAY / NORVÈGE

Mme Hilde Marit KNOTTEN
Conseillère principale
Ministère de la Justice et de la Sécurité publique
Direction de la police

Mme Maria Thorsnes
Ministère de la Justice et de la Sécurité publique

POLAND / POLOGNE

M. Janusz STAŃCZYK
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe

Mme Agnieszka Matysek
Ministère de la Justice

Mme Bogumiła WARCHALEWSKA
Représentante Permanente Adjointe
Représentation Permanente de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe

PORTUGAL

Sara MOREIRA
Unité de la violence domestique / violence fondée sur le genre
Commission pour la citoyenneté et l'égalité de genre
Présidence du Conseil des Ministres

ROMANIA / ROUMANIE

Mme Inginur RUSTEM
Représentante Permanente Adjointe de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe

SAN MARINO / SAINT-MARIN

M. Stefano PALMUCCI
Saint-Marin

SERBIA / SERBIE

Mme Ljiljana LONCAR
Conseillère auprès du Vice-Premier Ministre de l'égalité des sexes

Mme Marija ANTONIJEVIĆ
Représentante Permanente Adjointe

SLOVENIA / SLOVENIE

Mme Eva TOMIČ
Ambassadrice Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentante Permanente de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe

Mme Sara SLANA
Ministère du Travail, de la Famille, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances de la République de Slovénie

Mme Mateja ŠTRUMELJ PIŠKUR
Représentante Permanente Adjointe de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe

SPAIN / ESPAGNE

Mme Pilar VILAPLANA
Conseillère principale auprès du délégué du Gouvernement chargé de la violence fondée sur le genre
Ministère de la Présidence, des Relations avec les Cortes et de l'Égalité

SWEDEN / SUÈDE

Karin FLARUP
Représentante Permanente Adjointe
Représentation Permanente de la Suède auprès du Conseil de l'Europe

SWITZERLAND / SUISSE

Mme Anna Begemann
Représentante permanente Adjointe de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe

TURKEY / TURQUIE

M. Kaan ESENER
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe

Mme Ayşenur Çoban
Experte au ministère de la Famille, du Travail et des Services sociaux

Mme Muzaffer Uyav GÜLTEKİN
Représentante Permanente Adjointe de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe

PARTICIPANTS

STATES WHICH HAVE RATIFIED BUT THE RATIFICATION HAS NOT ENTERED INTO FORCE/ ÉTATS QUI ONT RATIFIÉ LA CONVENTION MAIS POUR LESQUELS LA CONVENTION N'EST PAS ENTRÉE EN VIGUEUR

IRELAND/IRLANDE

M. Keith MCBEAN
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent

OTHER COUNCIL OF EUROPE BODIES / AUTRES INSTANCES DU CONSEIL DE l'EUROPE

Conference of the INGOs of the Council of Europe / Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Mme Anne Negre

European Court of Human Rights/Cour européenne des droits de l'homme

Mme Sevim Sönmez
Juriste
Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

Secretariat of the monitoring mechanism of the Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence / Secrétariat du mécanisme de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Mme Liri Kopaçi-DI Michele
Executive Secretary / Secrétaire exécutive
Head of the Violence against Women Division / Cheffe de la Division Violence à l'égard des femmes

Equality and Human Dignity Department / Service de l'Egalité et de la Dignité humaine

Mme Johanna NELLES
Administrator / Administratrice

Mme Christina OLSEN
Administrator / Administratrice

Mme Carmela APOSTOL
Administrator / Administratrice

Mme Cigdem KAYA
Administrator / Administratrice

Mme Louise HOOPER

Mme Irida VARFI-BOEHRER
Administrative Assistant / Assistante administrative

Mme Nadia BOLLENDER
Project Assistant / Assistante de projet

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

M. Christopher TYCZKA
Mme Clarissa WOSRDALE
Mme Christine TRAPP